



Intitulé de la formation :	Initiation aux droits des sociétés - L'approbation des comptes de A à Z
Date :	20 novembre 2025
Formateur :	Rodolphe SEYS

Cycle :	Juridique
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Expert-comptable, collaborateur Avocat / Notaire
Prérequis :	Connaissances de base en juridique

Programme :

PARTIE I - INITIATION AU DROIT DES SOCIETES

A - PRESENTATION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE SOCIETES

1. Différence entre sociétés commerciales et sociétés civiles
2. Différence entre sociétés de personnes et sociétés de capitaux

B - CONSTITUTION DES SOCIETES COMMERCIALES

1. Règles générales de formation d'un contrat de société
2. Spécificités du contrat de société

C - LES FORMALITES DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

- A - LA SNC
- B - LA SARL
- C - LA SA
- D - LA SAS
- E - LA SCI

PARTIE II - LES APPROBATIONS DES COMPTES

A - OBLIGATIONS LEGALES

B - REGLES DE CONVOCATION ET DE TENUE

CHAPITRE I - CREATION DE LA SOCIETE

CHAPITRE II - LE FONCTIONNEMENT DES SOCIETES

CHAPITRE I - PRINCIPES GENERAUX DES APPROBATIONS DES COMPTES

A - LE RAPPORT DE GESTION

B - LE RAPPORT SPECIAL

C - LE PV D'ASSEMBLEE GENERALE

D - L'EXTRAIT DU PV

A - LE DEPOT DES COMPTES AU GREFFE

B - LA CONFIDENTIALITE



Modalités de formation :

- Formation en présentiel

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu** : POMO Hôtel – 16 Avenue de Kimberley – 38130 Echirolles
- **Durée** : 7 h
- **Horaire** : de 9h à 17h
- **Groupe** : 20 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarif expert -comptable** : 300€ HT / 360€ TTC par personne
- **Tarif Avocat / Notaires** : 340€ HT / 408€ TTC par personne

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites



Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

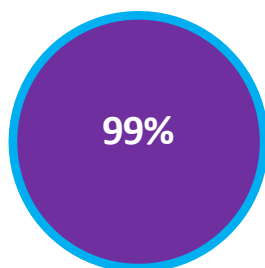
Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

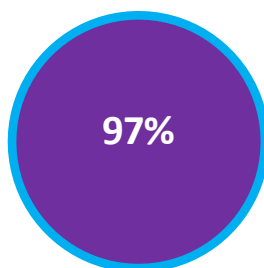
Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2024 :

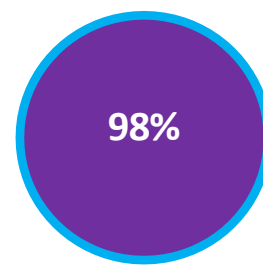
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques abordés sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.